

ZUS : Solidaires à la pointe du combat dès le début... et ça continue !

Rappelons le coeur de l'affaire en 2 lignes : le décret n°95-313 du 21 mars octroie aux fonctionnaires exerçant dans les ZUS un avantage de carrière consistant en une réduction d'ancienneté. Dans les faits, cela devait conduire pour ces agents à un avancement d'échelon plus rapide et au gain pécuniaire afférent. Le problème, c'est que la DGFIP a ignoré ce dispositif et privé des milliers d'agents de leur droits jusqu'à ce que Solidaires Finances Publiques tape du poing sur la table en 2012.

Tant au niveau national que local (dans le Doubs, sont concernés les agents travaillant ou ayant travaillé depuis 1995 au centre des finances publiques de Montbéliard Brossolette et à la Trésorerie du Grand Besançon à Planoise). Solidaires Finances Publiques s'est saisi de ce dossier et en a assuré le suivi combatif et régulier en invitant dès 2012 les agents à faire valoir leurs droits.

Cependant, sur ce dossier ZUS l'administration comme le ministre jouent scandaleusement la montre pour continuer à faire des économies sur le dos des agents. Ils renâclent et ne versent que difficilement tout ou partie de la somme due, ce qui a conduit certains agents à recourir au juge administratif pour obtenir le versement intégral de leur dû.

Les problèmes soulevés ci-dessus nous ont donc conduits à devoir changer de méthode, car en jouant la montre, la direction générale met en danger la régularisation du dossier des agents : non contents d'avoir été privés de la carrière améliorée permis par le dispositif ZUS pendant de nombreuses années, certains perdent chaque année encore le gain pécuniaire afférent quand l'administration tarde à le verser et limite le montant à la seule période postérieure au 1er septembre 2011.

C'est pourquoi, afin que les choses bougent rapidement, Solidaires Finances Publiques 25 a contacté près d'une centaine d'agents de Montbéliard et de Besançon qui travaillent ou ont travaillé dans le périmètre des ZUS depuis 1995 et les a invités à adresser à leur direction actuelle, un recours hiérarchique selon un modèle mis à leur disposition pour exiger leur dû et préserver leurs droits. Nous nous sommes ensuite attachés à ce que la direction locale du Doubs accuse réception du courrier de ces agents et transmette rapidement leurs demandes auprès de la centrale.

Par cette action Solidaires Finances Publiques exige :

- que toutes les régularisations de carrière soient enfin effectuées à la fin de ce 1er semestre 2016.
- que l'administration et les ministres prennent enfin leurs responsabilités quant à la période antérieure (1998-2011) et procèdent aux versements de rémunération dont les agents ont été injustement privés du fait d'un irrespect manifeste de la loi et des règlements pour faire des économies sur leur dos,

Seule l'action collective permettra aux agents d'obtenir satisfaction et le règlement de leur dû.

**Sur les ZUS comme sur les emplois et les missions,
collectivement, ne lâchons rien !**